



L'ancien Recteur de l'Université de Douala a été acquitté ce 4 septembre par le Tribunal Criminel Spécial (TCS).

Poursuivi pour coaction de détournement des deniers publics avec deux anciens caissiers de l'Université de Douala pour une supposée fraude fiscale réalisée lors des Jeux-U de 2014, l'ancien recteur vient d'être acquitté par les juges du Tribunal criminel spécial. C'est donc l'épilogue d'un procès qui a duré quelques années.

Rappelons que l'interpellation du Professeur Dieudonné Oyono, en 2018, était intervenue après une dénonciation anonyme révélant des détournements massifs de deniers publics au sein de l'Université de Douala.

Le quotidien Le Jour, rapportait qu'en 2014 le Conseil de discipline budgétaire et financière (CDBF) a étudié ce dossier en imputant à des responsables de l'Université des fautes de gestion, dans 19 affaires dans la période de 2007-2010. D'après le CDBF, du fait ces fautes de gestion, l'Université avait eu un préjudice de 2,851 milliards de FCFA. Ledit préjudice provenait de paiements multiples, des primes indues, de la surfacturation, des prestations fictives, de l'attribution de marchés à des entités non agréées ou encore du non reversement des impôts et taxes à travers des retenues à la source.